



**Communiqué commun**  
Paris, le 16 décembre 2012

# Tous fichés !

Alors que le Sénat l'avait supprimée, la majorité présidentielle de l'Assemblée nationale, toujours aux ordres du pouvoir exécutif, a, par un amendement, rétabli une disposition qui autorise la création d'un fichier centralisé des nouvelles cartes d'identité dotées de puces électroniques.

A terme, l'ensemble de la population française verra donc ses données biographiques et biométriques d'identité (état civil, adresse, taille, couleur des yeux, empreintes digitales, photographie) fichées au ministère de l'Intérieur. Une disposition démesurée et dangereuse pour les libertés publiques, unique dans les pays démocratiques et qui laisse la porte ouverte à toutes les dérives.

Ce choix, sans justification raisonnable, est dans la continuité de la politique de surveillance généralisée des citoyens menée par les gouvernements de droite successifs qui, en moins de dix ans, ont fait voter pas moins de 42 lois sécuritaires et doublé le nombre de fichiers de police.

Nous ne pouvons accepter cette politique de fuite en avant irrationnelle et nous militerons pour l'abrogation de cette disposition autoritaire.

Ligue des droits de l'Homme <http://www.ldh-france.org/>

Syndicat des Avocats de France <http://www.lesaf.org/>

Syndicat de la Magistrature <http://www.syndicat-magistrature.org/>

**Contact presse :**

Anne Garacoïts  
LDH service communication  
01 56 55 51 08